

Des clés

pour une église ouverte



1- Ouverture et accessibilité

Les églises sont à la fois maison de Dieu et maison des hommes. Il convient ainsi de s'efforcer d'ouvrir les églises et de les rendre accessibles au plus grand nombre. C'est même une obligation sur le plan canonique et civil car sa vocation est d'être ouverte gratuitement pour que puisse s'exercer la liberté individuelle, publique, collective, de proposition et de conscience.

Dans la mesure du possible, l'ouverture de l'église doit être régulière et annoncée. Si la crainte de vol est trop importante, il est envisageable de remplacer la deuxième porte par une porte vitrée ou une grille qui permet de voir l'intérieur de l'église sans que celle-ci soit accessible.

S'il n'est pas possible d'ouvrir l'église, peut-être y a-t-il une personne habitant à proximité qui accepte d'ouvrir à la demande, d'accueillir les visiteurs et les accompagner. Elle ne doit pas simplement donner une clé. Une église n'est pas simplement un ensemble de vieilles pierres, mais le symbole bien vivant des croyants d'aujourd'hui.

2- Accueillir

Si l'église n'est ouverte que quelques heures, cela permet d'organiser plus facilement une présence. Il est important que l'accueil puisse être le plus agréable possible. Même si une présence n'est pas possible, des pistes sont à trouver pour montrer que cette église est toujours un lieu vivant, le lieu de rassemblement d'une communauté vivante.

Disposer un panneau de bienvenue sans hésiter à rappeler quelques règles de bonne conduite dans une église. Un fond musical peut aider à entrer dans l'atmosphère de recueillement qui convient.

Pour bien montrer à la fois la volonté d'accueillir et que la présence humaine est bien réelle en ce lieu, faire attention à la propreté et au rangement (notamment des panneaux d'affichage ou des tables de presse). Mettre un petit bouquet de fleurs sur le coin de l'autel dont la nappe sera bien mise est un petit plus fort appréciable.

3- Sécuriser

Se reporter à la fiche pratique sur la prévention des vols.

Si la clé est communiquée sur demande par une personne habitant près de l'église, il convient d'être vigilant et cette personne ne doit pas se contenter de donner la clé sans se soucier de ce qu'il va advenir ensuite. Tout le monde n'est pas bien intentionné...

4- Accueillir autrement

Si l'église est classée ou connue pour la valeur de son mobilier par exemple, souvent les offices de tourisme ou des associations locales organisent des visites guidées de l'édifice. Il convient de rappeler que ce type de manifestation est soumise à autorisation écrite préalable de l'affectataire si l'église est propriété communale ou du curé si l'église est propriété de l'association diocésaine.

La paroisse peut aussi proposer des visites ou des conférences spirituelles - le soutien du Service diocésain d'Art sacré est évidemment possible – mais il convient alors de veiller à ce que le guide soit apte à insuffler l'âme et l'esprit du lieu.

Si le mobilier, la statuaire ou l'orfèvrerie sont riches, il est possible d'aménager un "trésor" pour le présenter. Ceci offre l'avantage d'un petit plus culturel certes mais aussi de sécurisation de ce petit patrimoine menacé particulièrement par les vols (cf fiche sur la prévention des vols). Des subventions sont possibles pour la sécurisation des objets inscrits ou classés.

Si une documentation pour les visiteurs existe, il est bon de la décliner en deux formules. La première sous forme de document à emporter et la seconde sous forme de panneaux à demeure. Dans les deux cas, sobriété et discrétion doivent rester de mise. Le Service diocésain d'Art sacré peut aider à la conception de ces documents. Ils ne doivent pas être uniquement un résumé historique mais également participer à une lecture de l'édifice dans ce qui fait sa spécificité, à savoir un lieu de culte, lieu de rassemblement d'une communauté humaine.